

# **Accompagnement de la mise en œuvre des épreuves E5, E6 et E7 du BTSA Option Aménagements paysagers Année N+1**

Session « Nord »

Du lundi 29 septembre 2014 au mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2014

Session « Sud »

Du lundi 24 novembre 2014 au mercredi 26 novembre 2014

ENFA

## **Synthèse de l'atelier Épreuve E7**

Épreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel

# Cadre réglementaire NS DGER / SDESR / N2013 /2092

## Quelques éléments de rappels importants...

- L'épreuve E7 est une « épreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel »
- Elle est nationale et terminale
- Elle se déroule dans les mêmes conditions pour les candidats en CCF et hors CCF
- Elle se caractérise par son aspect contextualisé et intégratif, rendant compte d'une capacité globale à analyser les réalités professionnelles.



Il faut remarquer **le poids de la contextualisation dans cette épreuve** et donc :

L'importance **du choix** des **SITUATIONS PROFESSIONNELLES VECUES (SPV)** du candidat.

# L'épreuve E7 : tableau de synthèse

Nom	Coef.	Capacités évaluées (Rangs 1 et 2)	MEP	Composition	Capacités évaluées (Rang 2)	Coef.	Enseignants	Nature	Modalités
E7 Epreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel	12	<p><b>C10</b> Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en AP pour faire face à une situation professionnelle</p> <p>C.10.1 : « Rendre compte d'une situation professionnelle vécue en responsabilité »</p> <p>C.10.2 : « Mettre en œuvre une analyse réflexive à partir d'une situation professionnelle vécue en responsabilité »</p> <p>C.10.3 : « Réagir face à une situation professionnelle »</p>	Modules de formation professionnels (MFP) M61 Pluri	E7 Partie 1	C.10.1 C.10.2	7	1 enseignant STAE + 1 professionnel + 1 enseignant de module professionnel	Orale A partir d'un dossier préparé par le candidat	45 min. Analyse de 3 SPV Dossier 2 parties Grille d'évaluation nationale critériée
				E7 Partie 2	C10.3	5	Binôme d'enseignants 1 enseignant STAE + 1 enseignant STAEQ ou SESG	Ecrit A partir de scénario(s) professionnels et de plusieurs questions	3 h. Texte rédigé ou représentations graphiques

# Objectif de l'épreuve E7

Vérifier l'aptitude des candidats à **mobiliser leurs connaissances scientifiques et techniques** :

- **pour réagir** face à des situations professionnelles,
- **pour rendre compte** d'activités professionnelles vécues en responsabilité ou en coresponsabilité,
- **pour conduire une analyse** de ces activités ou réalisations.

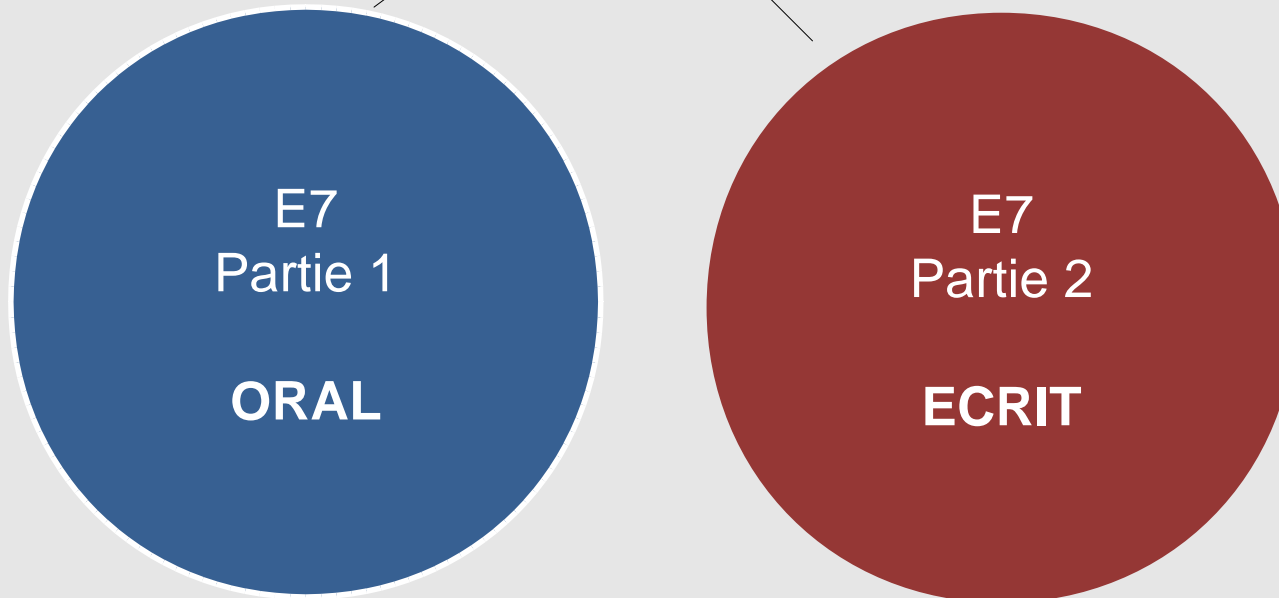


Il faut remarquer **la nature du niveau d'exigence dans cette épreuve** et donc :

L'importance de l'aptitude à **explicitier, à s'interroger, à prendre du recul, à argumenter et à réutiliser les « savoirs » en situation**

# Organisation de l'épreuve E7

Deux situations d'évaluation



# Épreuve E7-1

Type d'épreuve	Capacités évaluées	Coefficient	Enseignants
<b>Oral</b> A partir d'un <b>dossier</b> préparé par le candidat	<b>C.10.1</b> <i>« Rendre compte d'une situation professionnelle vécue en responsabilité »</i>  <b>C.10.2</b> <i>« Mettre en œuvre une analyse réflexive à partir d'une situation professionnelle vécue en responsabilité »</i>	<b>7</b>	<b>1 STAE</b> + <b>1 professionnel</b> + <b>1 enseignant</b> <i>STE ou Bio-éco ou Agronomie ou SESG ou ESC ou Histoire. Géographie</i>

# Épreuve E7-1

Type d'épreuve	Capacités évaluées	Coefficient	Enseignants
<b>Oral</b> A partir d'un <b>dossier</b> préparé par le candidat	<b>C.10.1</b> <i>« Rendre compte d'une situation professionnelle vécue en responsabilité »</i>  <b>C.10.2</b> <i>« Mettre en œuvre une analyse réflexive à partir d'une situation professionnelle vécue en responsabilité »</i>	<b>7</b>	<b>1 STAE</b> + <b>1 professionnel</b> + <b>1 enseignant</b> <i>STE ou Bio-éco ou Agronomie ou SESG ou ESC ou Histoire. Géographie</i>

# Épreuve E7-1

**Oral**

**45 minutes**

Vérifier l'acquisition des capacités **C10.1, C10.2**

**Coefficient 7**



L'épreuve E7-1 s'appuie sur des **Situations Professionnelles Vécues (SPV)** au cours des périodes en entreprises ou en collectivités territoriales.

Les **SPV** sont établies en référence aux **19 Situations Professionnelles Significatives (SPS)** figurant dans le référentiel professionnel.



# Épreuve E7-1

- Elle doit mobiliser des connaissances scientifiques et techniques et amener le candidat à faire preuve d'une aptitude à prendre du recul lors de la discussion
- Deux des trois SPV au moins sont en relation avec les situations vécues lors du stage long ou sur le lieu d'apprentissage. La troisième peut mobiliser un autre contexte de situation professionnelle (stage à l'étranger, emploi temporaire, etc.)

# Épreuve E7-1 (le dossier)

## **Le dossier**

- sert de support de présentation à la soutenance
- doit être envoyé au préalable aux membres du jury
- comprend 16 pages au maximum + 5 pages d'annexes éventuelles soit 21 pages maximum
- est élaboré par le candidat (forme et contenu) résultant d'une démarche personnelle

## **Il comprend deux parties**

# Épreuve E7-1 (le dossier)

## Partie 1

- **Identifier et caractériser 3 SPV d'Aménagements Paysagers (choisies par le candidat)**
- Présenter et analyser le ou les organismes au regard du projet professionnel et des SPV choisies, justifier des choix effectués
- Présenter les contextes des 3 SPV choisies

## Partie 2

- **3 Fiches SPV (choisies par le candidat) faisant référence à des SPS différentes - 2 pages maximum / fiche**
- Présenter et justifier les situations choisies
- Analyser les enjeux professionnels
- Exposer les difficultés rencontrées et les solutions mises en œuvre
- Proposer et argumenter des solutions alternatives aux pratiques mises en œuvre

# Épreuve E7-1 (l'oral)

## Partie 1 – Présentation d'une fiche SPV

Choisie par le jury

10 min. de présentation maximum

Tous types de supports et moyens autorisés (dont le candidat s'assure au préalable de la disponibilité)

## Partie 2 – Entretien (35 min. max.)

Temps 1 : 15 min. maximum consacré à la SPV présentée

Évaluer la capacité à prendre du recul sur la SPV, sur la maîtrise des techniques, sur les démarches et méthodes mises en œuvre / Aptitude à discuter les résultats et à argumenter des approfondissements relatifs à la SP.

Temps 2 : 20 min. maximum consacré aux informations présentées dans le dossier et aux deux autres fiches SPV

Évaluer la capacité à montrer l'intérêt des SPV choisies, significations<sup>12</sup> et apports (contexte professionnel et projet)

# Épreuve E7-1 (l'oral)

Capacités intermédiaires	Critères	Indicateurs	Barème
Rendre compte d'une situation professionnelle vécue en responsabilité	- Construction d'un document écrit clair et lisible	-Cohérence du plan proposé ; -Equilibre des parties exposées ; -Pertinence des illustrations et des annexes.	/10
	- Présentation de la situation professionnelle vécue choisie par le jury	-Qualité de l'expression et de la communication orale ; -Respect du temps ; -Maîtrise du vocabulaire professionnel et pertinence technique ; -Contextualisation de la situation ;	/30
Mettre en œuvre une analyse réflexive à partir d'une situation professionnelle vécue en responsabilité	-Analyse des responsabilités et des initiatives vécues au travers des expériences exposées	- Intégration et adaptation à l'organisation ; - Pertinence des initiatives ; - Qualité de l'argumentation (technique, scientifique, culturelle) - Implication du candidat.	/30
	-Auto-évaluation des compétences acquises et projection dans un parcours professionnel	- Identification des compétences mobilisées ; - Cohérence des SPV choisies au regard du projet de professionnalisation ; - Pertinence des réponses aux questions du jury.	/30
			/100

# Épreuve E7-2

Type d'épreuve	Capacités évaluées	Coefficient	Enseignants
<b>Écrit</b>  A partir de <b>scénario(s) professionnels</b> et de <b>plusieurs questions</b>	<b>C.10.3</b>  <i>« Réagir face à une situation professionnelle »</i>	<b>5</b>	<b>Binôme</b> parmi :  <b>1 STAE</b> <b>+</b> <b>1 STE ou</b> <b>1 SESG</b>

# Épreuve E7-2

**Écrit**  
**Plusieurs questions**

3 heures  
Coefficient 5



L'épreuve E7-2 est construite autour de **scénario(s) professionnel(s)**

Le sujet repose sur **plusieurs questions** (*qui peuvent le cas échéant s'appuyer sur différents types de documents utilisés dans le milieu professionnel*)

La réponse à apporter pourra prendre la forme d'un **texte rédigé**  
**et/ou de représentations graphiques**

**L'atelier E7**  
**Accompagnement à la mise en œuvre de**  
**l'épreuve E7**

**BTSA AP N+1**



Les points de discussion, de débat (qui méritent réponses)

Trois grands types de questions ont été fréquemment posés :

- Celui relatif à la **SPV** (responsabilité, liens SPS, stage, etc.)
- Celui relatif au **Dossier écrit E7.1** (plutôt en rapport avec la forme : nombre de pages, exemplaires, annexes, etc.)
- Celui relatif à l'évaluation de l'oral

# Les Situations Professionnelles Vécues

## La question de la responsabilité dans la SPV

La note de service indique que les SPV doivent être des situations professionnelles concrètement expérimentées. La prise de responsabilité de l'étudiant est donc surtout une question de posture (dans l'action ou la co-action). Elle doit permettre à l'étudiant de montrer un point de vue et un regard sur une situation professionnelle en montrant sa capacité à prendre du recul, à argumenter et à justifier la décision d'action. Même si l'implication n'est pas directe, la SPV n'est pas invalidée.

# Les Situations Professionnelles Vécues

## Choix des SPV et SPS

**Les SPV peuvent-elles toutes se situer dans une même SPS ?**

**Non**

La NS indique que les fiches SPV doivent être établies en référence à des situations professionnelles significatives différentes. (Encouragement au respect du cadre fixé pour prévenir les écarts)

*Remarque : Si les SPV doivent obligatoirement se rapporter à des SPS différentes, il n'est pas interdit que les SPS (les 3 choisies par le candidat) se situent toutes dans le même champ de compétence.*

# Les Situations Professionnelles Vécues

**Les SPV peuvent-elles se situer hors du champ de l'aménagement paysager ?**

**Non**

Les SPV doivent entretenir un lien direct avec le champ de l'aménagement paysager. Il s'agit de former des professionnels de l'aménagement paysager et de ce fait les SPV devront appartenir à ce champ professionnel

# Les Situations Professionnelles Vécues

*Est ce qu'un même chantier dans lequel existent 3 SPS différentes peut donner lieu à 3 SPV ?*

**Oui**

La prescription oblige uniquement à ce que les SPV se rapportent à des SPS différentes. Rien n'est indiqué quant à la situation support (le chantier). En conséquence un même chantier peut être utilisé pour présenter 3 SPV à condition que ces SPV appartiennent bien à des SPS différentes.

# Les Situations Professionnelles Vécues

## SPV et stage

**Est ce possible d'utiliser une SP qui n'est pas vécue dans le temps du stage principal ?**

**Oui**

La NS indique que deux des trois SPV, au moins, seront en relation avec les situations vécues lors du stage principal ou sur le lieu d'apprentissage. La troisième peut mobiliser un autre contexte de situation professionnelle (stage à l'étranger, emploi temporaire, association...) – toujours à condition d'être en posture de responsabilité

*Remarque : le stage à l'étranger peut être le stage principal*

# *Les Situations Professionnelles Vécues*

## SPV et stage en bureau d'étude

**Lors d'un stage en bureau d'études, est-il possible de s'affranchir d'une SPV portant sur une expérience de terrain ?**

**Non**

La NS indique clairement que si une SPV porte sur une expérience en bureau d'études, il convient qu'au moins une des autres fiches porte sur une expérience technique de terrain.

Possibilité de faire une convention avec une tierce entreprise (Diversité des pratiques professionnelles (richesses des apports), Bénéfice de « l'aller voir ailleurs » (qualité de la professionnalisation))

# Le dossier

## Dossier écrit non rendu

**Un candidat qui ne présente pas de dossier écrit pour la partie 1 est-il admissible à l'oral ?**

**Oui**

L'arrêté de création de diplôme paru au BO ne formule aucune contre-indication particulière à ce sujet. Par conséquent un candidat qui ne rend pas de dossier écrit peut quand même se présenter à la soutenance orale.

*Remarque : cette question fait écho plus largement à la responsabilisation de l'élève et à la contractualisation à mettre en place. Il doit être informé de tous les attendus. En conséquence il est utile de donner au candidat la NS relative à l'épreuve qu'il doit passer.*



# Le dossier

## Dossier écrit et notation

**Les membres du jury notent-ils séparément le dossier écrit ?**

**Non**

La note est attribuée par les membres du jury après la soutenance. La notation est collective : elle est établie après concertation des membres du jury présents et elle prend en compte de manière globale l'écrit et l'oral présentés par l'étudiant pour évaluer les capacités visées dans cette épreuve.

# Le dossier

## Les annexes

Le dossier autorise 5 pages d'annexes maximum. Il peut donc y en avoir moins, voire aucune.

Toutes les annexes présentées devront être numérotées et référencées dans la partie écrite.

Elles doivent être pertinentes et apporter des éléments de compréhension complémentaires.

# Le dossier

## Nombre de pages

La Note de Service indique clairement le nombre de pages à ne pas dépasser : « la première partie est consacrée à la rédaction d'un dossier (10 pages au maximum, plus éventuellement 5 pages d'annexes)». Si le candidat averti au préalable de ces règles propose un dossier plus important il convient de sanctionner dans la note à attribuer le dépassement qui témoigne :

Du non respect des règles établies

D'une incapacité à pouvoir effectuer l'exercice de la synthèse

Remarque : 1 page est un verso. 1 feuille est un recto/verso. En conséquence 10 pages correspondent à 5 feuilles recto/verso

## Police de caractère

La police Arial 11 est à respecter

# Le dossier

## Contenu des parties (justification)

- Justification du choix en rapport avec le projet de formation
- Justification des situations choisies en rapport avec le champ de l'aménagement, en rapport avec la formation (SPS), etc

La justification des choix ne fait donc pas l'objet d'une répétition dans les deux parties du dossier écrit.

# L'évaluation orale de la E7-1

**Peut-on poser des questions de cours ?**

**Non**

Lors de l'entretien avec le candidat, il faut formuler des questions ouvertes pour évaluer le raisonnement et la capacité d'analyse de la situation et la capacité à mobiliser des connaissances liées à la situation et de son expérience vécue.

# L'évaluation orale de la E7-1

**Que se passe t-il si le candidat n'a jamais été en situation de responsabilité ?**

Il faut essayer de l'amener à se poser la question « si j'avais été à la place de, qu'aurais-je proposé ou fait... ? »

## **L'évaluation orale de la E7-1**

**Peut-on poser des questions sur d'autres champs de compétences ?**

**Oui**

Il est possible d'élargir le débat à partir du discours de l'apprenant.

## **L'évaluation orale de la E7-1**

**Existe t-il une grille plus détaillée que celle fournie par la note de service ?**

**Non**

Il faut noter globalement tant l'écrit que l'oral et non par un barème trop détaillé. Il faut rendre compte d'une appréciation globale et mettre en avant les initiatives de l'apprenant.



# L'importance du module M11

Le M11 dédié à l'accompagnement au projet personnel et professionnel qui est une aide à la maturation du projet personnel et professionnel de l'étudiant pour affiner ses choix à l'issue de la formation et favoriser son insertion prend dans cette épreuve E7 une importance capitale.

Il devient un outil à la réussite de l'épreuve dans laquelle le candidat doit justifier le choix des SPV présentées en rapport avec le projet de formation (Cf. E7 partie 1)

C'est bien parce qu'il aura déjà travaillé autour de son projet personnel et professionnel qui sera en mesure de lier ses intentions avec les choix opérés de SPV. **Le M11 est central. Il prend tout son sens dans l'évaluation. Il n'est absolument pas facultatif** (comme certains ont pu l'évoquer).

# La réussite à l'épreuve E7-1 passe en partie par :

L'**accompagnement** que l'enseignant est en mesure de proposer à l'élève dans les choix que ce dernier doit opérer en formation et pour son évaluation : SPV. En proposant des outils pour aider l'élève à se situer dans ses choix (fiches méthodologiques) l'enseignant :

**Place l'élève** en situation d'action. Il responsabilise l'apprenant, l'invite à faire ses choix et donc le place en situation optimale d'argumentation (il est plus facile d'argumenter son propre choix, que celui fait par quelqu'un d'autre. Ce n'est pas à l'enseignant de décider de la SPV au retour du stage, mais bien à l'élève d'identifier et de valider la SPV pendant le stage - avec retour argumenté à l'enseignant et discussion). De cette façon l'élève est positionné en situation d'argumentation et donc de réussite à l'épreuve puisque l'attendu relève de sa capacité à pouvoir analyser et discuter ses positions.

« **Use** » de **l'élève** comme un « transmetteur » de l'information. C'est l'élève qui fait le lien entre formation et profession. C'est lui (avec les outils de positionnement donné) qui informe son maître <sup>34</sup> de stage/d'apprentissage des attendus et des modalités de l'évaluation.

# La réussite à l'épreuve E7-1 passe en partie par :

**Le renforcement du lien avec les professionnels.** Implication plus directe dans la formation (autrement que par sa participation à l'évaluation)- interroger les liens à tisser - pour diffuser les attendus et les façons de le faire. Indiquer la place de la SPS dans la formation et dans l'évaluation, adéquation avec les attentes de la formation et de l'évaluation)

**L'engagement de l'apprenant** (responsabilisation et positionnement dans la formation - acteur de sa formation, l'enseignant guide, accompagne, réajuste sur la base des éléments apportés – temps d'entretiens). L'apprenant est un lien entre enseignants et professionnels

**L'implication de tous les enseignants** de l'équipe pédagogique.

# La réussite à l'épreuve E7-1

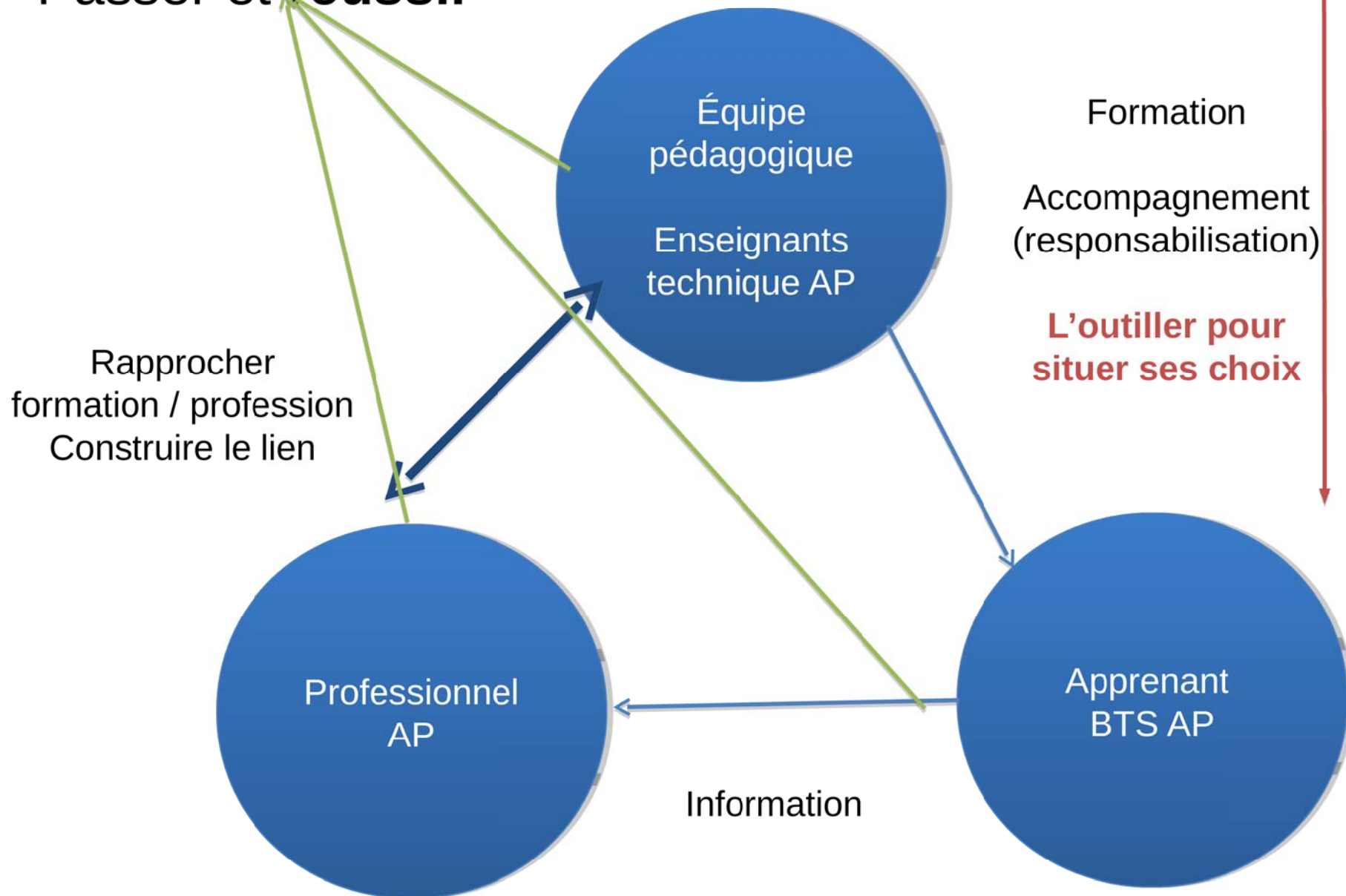
## Questionner LES PLACES ET LES RÔLES DE CHACUN :

**de l'enseignant technique** (organisation et mise en œuvre de l'épreuve – vérification forme, l'accompagnement des candidats - suivi et validation des choix - stage (lieu), SVP (SPS)) / **des autres enseignants** (mobilisation collective pour faire réussir, compétences respectives - E7.2 « volume du dossier »)

**Des professionnels** (liens à tisser - pour diffuser les attendus, indiquer la place de la SPS dans la formation et dans l'évaluation, adéquation avec les attentes de la formation et de l'évaluation)

**De l'apprenant** (son action dans la formation - **RESPONSABILISATION : niveau BTS**) - L'apprenant comme un lien entre enseignants et professionnels **Travail à conduire sur l'accompagnement** (outils de l'accompagnement de l'élève - objet du travail en atelier)

# Épreuve E7 Passer et **réussir**



# Temps de synthèse et de restitution par atelier

Les thématiques posant problème aux enseignants ont été abordées lors de travaux en ateliers (Cf Épreuve E7 : synthèse des travaux)

Trois thématiques ont été étudiées et pour lesquelles quelques éléments de réponses ont été apportées